

Assistants de français à l'étranger Départs 2021-2022

Réunion d'information 6 novembre 2020 Martine Pelletier

Qu'est-ce qu'un assistant?

- □ Que fait un assistant de français ? Il assiste les enseignants de français à l'étranger, que ce soit pour des cours de langue ou pour utiliser son expérience de la culture françaises dans des écoles, des collèges, des lycées et parfois en université.
- □ L'assistant travaille et est rémunéré. L'objectif premier n'est pas d'étudier mais d'apprendre à enseigner et de bénéficier d'une immersion linguistique et culturelle



Quel cadre pour cette année ?

- ☐ L'année d'assistanat peut rentrer dans le cadre de l'année de césure mais il n'est pas obligatoire d'être inscrit à l'Université l'année du départ
- □ La validation de crédits ECTS pour l'année d'assistanat dépend entièrement de la filière d'étude. Il faut donc se renseigner et se souvenir que l'assistanat n'a pas pour but premier de valider une année d'études mais permet une expérience professionnelle rémunérée.
- ☐ Ce n'est pas « une année d'étude perdue » mais une première année d'activité professionnelle...



Avant de candidater

- Le programme est géré au niveau national par France Education International (ex CIEP) : https://www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger
- Les destinations sont multiples mais chaque pays ne propose pas nécessairement beaucoup de postes, il faut vérifier les fiches pays sur le site avant de choisir sa destination car on ne peut candidater que sur une destination.
- □ France Education International propose sur son site de nombreuses aides et informations, à lire attentivement avant de candidater, pendant la candidature et même après! Leur foire aux questions est une ressource précieuse. Avant d'interroger le contact ou l'enseignant-évaluateur, consultez ces rubriques : https://www.france-education-international.fr/assistants-francais/faq



Calendrier

- □ Les candidatures en ligne ouvriront le 7 janvier 2021 . Il n'y a pour l'instant pas de date de clôture de cette campagne de recrutement mais à surveiller...
- La validation de la candidature nécessite un entretien avec un enseignant évaluateur. La personne contact (pour les départements d'anglais, LEA et Droit-Langues et les filières non-linguistiques c'est moi) vous mettra en contact avec les évaluateurs possibles. Merci de prévoir un peu de marge pour la demande d'entretien.
- ☐ Les résultats sont communiqués directement aux candidats entre avril et juillet en fonction des destinations.



Pourquoi partir?

- □ Partir comme assistant c'est : tester un projet ultérieur d'enseignement, avoir une expérience professionnelle rémunérée, vivre au quotidien dans un pays et en découvrir la culture, le système éducatif, gagner en autonomie et maturité.
- □ Les qualités de l'assistant sont : le sens pédagogique, l'envie de travailler en équipe, la maturité et l'autonomie, la curiosité interculturelle, sans oublier une bonne maîtrise du français...



Qui peut partir?

- □ Les conditions varient selon la destination : L2 validée en général, L3 validée, certaines filières exclusivement.
- ☐ Il faut donc faire le test d'éligibilité qui est en ligne sur le site de France International:

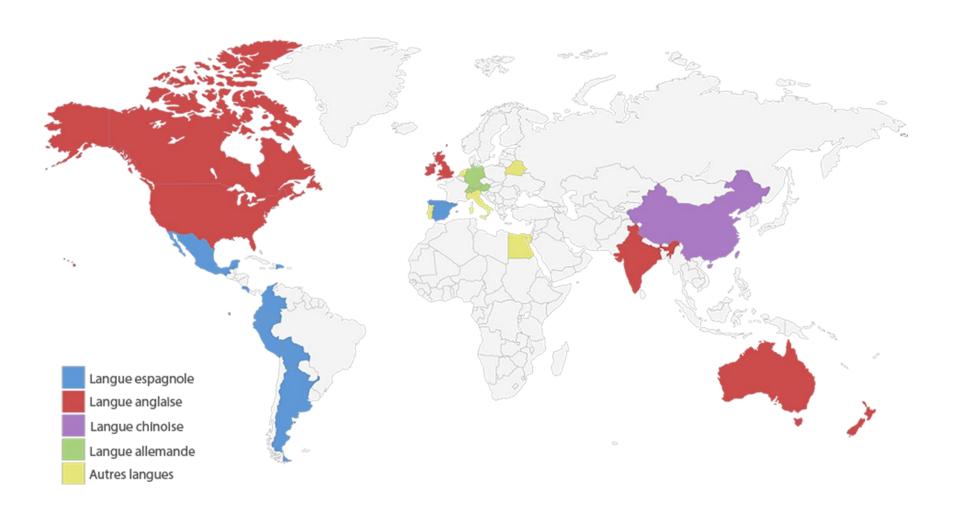
https://assistants.ciep.fr/assistantsng/eligibilite/questionnaire

et consulter les fiches pays : https://www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger/presentation#carte

pour connaître les conditions de travail, de rémunération, le niveau de langue attendu...



Les destinations proposées





Candidater (1)

- □ Connectez-vous sur le site : https://www.france-education-international.fr/assistants-francais-a-letranger et effectuez le test d'éligibilité.
- Vous ne pouvez candidater que sur une destination. Vérifiez les conditions et le calendrier
- ☐ Effectuez votre inscription en ligne
- Vérifiez ce qui vous est demandé (documents à scanner etc...) et remplissez soigneusement les différentes rubriques.



Candidater (2)

- ☐ Identifiez votre personne-contact dont vous retrouverez le nom et le mail sur https://www.univtours.fr/international/etudes-stages-aletranger/assistants-ou-lecteurs
- □ Demandez lui le code du professeur-évaluateur qui vous fera passer l'entretien. Chaque évaluateur a un code qu'il faut renseigner et qui permettra à cette personne et à elle seule de renseigner l'évaluation en ligne. Quand il y a plusieurs évaluateurs possibles, n'indiquez le code que quand vous avez l'accord de l'évaluateur sollicité.



La Lettre de motivation

- Votre dossier nécessite une lettre de motivation, parfois en deux langues. Pour la rédiger il faut :
- □ Bien avoir à l'esprit que l'on propose ses services pour occuper un emploi et parler de ses motivations
- □ Présenter ce que l'on pourra apporter à l'établissement plutôt que juste ce que l'on attend de son séjour
- □ Mettre en valeur ses expériences d'enseignement, d'animation, d'encadrement, activités, centres d'intérêt qui pourraient intéresser l'établissement.
- □ Soigner la rédaction, l'orthographe, la correction. Quand on postule à un poste d'assistant de français, faire des fautes, employer un niveau de langue relâché est rédhibitoire.
- ☐ Prendre le temps et se faire relire...



L'entretien

- □ L'entretien d'évaluation sert à confirmer votre niveau de langue (B1 est généralement requis) mais aussi et surtout à évaluer, vos motivations, votre sérieux et vos capacités pour l'enseignement du français et de la culture française.
- ☐ Il faut préparer cet entretien sérieusement et utiliser les ressources et conseils donnés sur le site du CIEP.
- □ Bien garder en tête que les établissements étrangers ne recrutent pas nécessairement d'excellents étudiants mais des assistants motivés...



Valider sa candidature

- □ Une fois le dossier complété, par l'évaluateur et par vousmême, il faut le valider en ligne dans les délais impartis.
- □ Les candidatures sont ensuite examinées au niveau national et vous êtes placé en liste principale, en liste complémentaire ou pas classé du tout.
- Attention, se désister est très mal vu et vous empêchera en général de candidater à nouveau via le CIEP... Si l'on s'est porté candidat, un désistement n'est possible et accepté que pour de bonnes raisons.
- □ Les reports de stage pour les étudiants de MEEF peuvent poser problème. Me contacter si vous êtes dans cette situation



Contact:

Martine.pelletier@univ-tours.fr







twittor



instagram



googie



Votre adresse



Téléphones :



mail



Site web